



FICHE SANITAIRE ET D'INFORMATIONS OBLIGATOIRES

I. Renseignements généraux :

- Nom et Prénom de l'Enfant :
- Age : _____ Date de naissance :
- Numéros de Téléphone du représentant légal :
- Adresse mail du représentant légal :
- Nom de l'allocataire et Numéro Allocataire CAF ou autre :

II. Renseignements médicaux :

1. Vaccinations :

- Joindre une copie des pages de vaccination extraites du carnet de santé et un certificat de contre-indication dans le cas échéant où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.

2. Difficultés de santé

Pour toutes difficultés de santé (Maladie, Allergies...) il est indispensable de transmettre un Protocole d'accueil individualisé (PAI). Si celui-ci a déjà été rédigé avec l'établissement scolaire de votre enfant, une copie intégrale doit nous être transmise.

- L'enfant doit-il suivre un **traitement médical spécifique ?** (*maladie signalée, pathologie chronique, dyslexie, handicap, etc....*)

OUI

NON

- **Aucun médicament ni traitement ne sera donné sans le certificat médical. La municipalité se décline de toutes responsabilités en cas de problème de santé de l'enfant.**
- Indiquer les difficultés de santé antérieures (s'il y en a) : *Accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, etc...*

3. Allergies

OUI

NON

Médicamenteuse :

Asthme :

Alimentaires :

Autres :

- Préciser la cause de l'**allergie** et la conduite à tenir :

III. Recommandations utiles :

- Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc :

IV. Recommandations Autres : (ex : Régime alimentaire spécifique)

V. Droit à l'image :

Autorise la ville d'Hazebrouck à photographier et(ou filmer mon enfant à des fins de publications pour la ville d'Hazebrouck.

N'autorise pas la ville d'Hazebrouck à photographier et/ou filmer mon enfant à des fins de publication pour la ville d'Hazebrouck.

VI. Autorisation de sortie :

Autorise mon enfant à sortir seul de l'accueil collectif de mineurs.

N'autorise pas mon enfant à sortir seul de l'accueil collectif de mineurs.

- Si l'enfant n'est pas autorisé à sortir seul de l'accueil collectif de mineurs, préciser la ou les personnes pouvant récupérer l'enfant :

Nom/ Prénom	Lien avec la famille	Numéro de téléphone

VII. Sortie exceptionnelle

La région étant frontalière avec la **Belgique**, il se peut que des sorties en dehors du territoire français soient organisées.

Nous vous invitons dès à présent à faire les démarches, afin que votre enfant ait un titre d'identité en cours de validité. Le cas échéant, une sortie de territoire pourra vous être demandée au démarrage de l'accueil de loisirs.

VIII. Responsabilité légale :

- Je soussigné(e),
- Le responsable légale de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés dans ce dossier et autorise le responsable du service à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendu nécessaire par l'état de l'enfant.

"Lu et approuvé" le :

Signature du responsable légal :

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Pôle Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Famille et Sport, 7 rue d'aire - 59190 HAZEBROUCK.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant